

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 5

Absents excusés : 2

Date de convocation : 28 novembre 2019

Date d'affichage : 28 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Jean-Marie MARTIN - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT

Étaient représentés : Jean-Claude ROUGET (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Béatrice BAILLY (donne procuration à Stéphanie FEUTRIER) - Éric GIRAUD (donne procuration à Jean-Marie MARTIN) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Laurence CLEMENT-GUY) - Corine FALCOZ (donne procuration à Jacques PRAT)

Étaient absents excusés : Pascal CLAPPIER - Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 19-12-117

Objet : Budget principal – Décision modificative budgétaire N° 5

Rapporteur : Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative N°5 sur le budget principal qui consiste en des virements de crédits sur les sections d'investissement et de fonctionnement en dépenses afin de prendre en compte de nouvelles dépenses, notamment :

- travaux d'aménagement de la structure multi accueil des Aiglons : + 8 100 €
- subvention exceptionnelle FIS ski Club : + 10 000 €
- partenariat sportif Lucie Silvestre : + 3 500 €
- subventions équilibre aux budgets annexes : + 120 000 €
- éclairage public Villards : + 1 700 €
- voirie Chozeaux Ville : + 8 000 €

Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le 10/12/2019

ID : 073-217303064-20191205-19_12_117-DE

Cette décision modificative se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226 : Honoraires	71 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Divers	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6247 : Transports collectifs	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	111 500.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Autres organismes droit privé	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-67441 : aux budgets annexes	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	120 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	133 500.00 €	133 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-249 : MISE EN CONFORMITE ET ACCESSIBILITE PMR	16 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	16 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-181 : DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-180 : VOIRIES DIVERSES	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-198 : DIVERS ECLAIRAGES PUBLICS	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	16 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	16 800.00 €	16 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Cette décision modificative N°5 s'équilibre à :

- 0 € en section de fonctionnement,
- 0 € en section d'investissement,

Ce qui ne modifie pas l'équilibre du budget principal 2019 :

- 11 163 712.80 € en section de fonctionnement,
- 7 450 108.57 € en section d'investissement.

En fonction de ces éléments, je vous propose de vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver la décision budgétaire modificative N°5 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 20191219

Affichage : 20191219

Valloire, le 20191219

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

